



**MAKEAKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE DE MACAYE**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 3 juin 2026

Le 3 juin 2026 à 20 h 00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur SAINT-ESTEBEN Bernard, Maire, affichée le 28 mai 2026 et transmise par voie électronique le 28 mai 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Madame ACHERITEGUY Denise, Monsieur BIDEGARAY Jérôme, Monsieur BORDA Dominique, Monsieur DUHART Ramuntxo, Madame HIRIGOYEN Maryse, Monsieur IRIBARREN Michel, Madame JORAJURIA Céline, Mme NOGUEZ Kattin, Monsieur OTHARAN Thierry, Mme OXARANGO Armelle, Mr OXOBY Dominique, Monsieur SAINT-ESTEBEN Bernard, Monsieur UHALDE Bixente, Madame URGORRY Pantxika.

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

Excusé-e(s) : Mme PULL INDART Laurence

Secrétaire de séance :

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2026.
- Délibération vote des subventions 2026.
- Délibération pour frais de gestion pour le dossier d'électrification TE64 – Sécurisation des réseaux BT poste EYHERALDIA.
- Délibération pour tarifs mur à gauche pour location pour des manifestations.
- Délibération des tarifs 2026 pour le CLSH LEMALU.
- Délibération pour la mise en place des contrats pour les animateurs du CLSH LEMALU.
- Délibération accueil de stagiaires au sein de LEMALU.
- Délibération pour un projet d'ouverture d'une voie communale située au chemin d'ORGANBIDEA, de suppression et d'aliénation d'une portion du chemin rural dit d'Amezpilako bidea et d'incorporation d'une parcelle dans la voie communale Zainartako bidea.(annule et remplace les délibérations 29-04-2026-36 et 29-04-2026-37).
- Délibération pour le classement dans la voirie communale du chemin rural Zainarteko bidea.
- Délibération demande de subvention au conseil départemental pour les travaux de voirie communale
- Délibération demande de dotations d'amende de police pour la remise en état de la voirie.
- Délibération fonds de concours pour Elgarweb.
- Délibération sur la taxe de la vacance des locaux d'habitation.
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours.
- Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2026 à l'unanimité des membres présents.

2. 03-06-2026- 38 : Vote des subventions 2026 :

Le Maire propose d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations suivantes :

VOIR TABLEAU EN ANNEXE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- **APPROUVE** les propositions de versement de subventions aux associations émises par Monsieur le Maire.

3. 03-06-2026-39 : frais de gestion pour la sécurisation des réseaux BT suite poste Eyheraldia – affaire 25SE083

Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation des réseaux BT suite poste Eyheraldia sont estimés à 26 355,69 € TTC. Ces travaux sont intégralement financés par le TE64, reste à la charge de la commune les frais de gestion d'un montant de 6 % du montant HT des travaux pour un montant prévisionnel de 1 197,99 €.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** le montant prévisionnel des frais de gestion d'un montant de 1 197,99 € pour ce dossier.

4. 03-06-2026-40 : Classement dans la voirie communale du chemin rural ZAINARTEKO BIDEA

Le Maire expose qu'il conviendrait de classer dans la voirie communale le chemin rural Zainarteko bidea.

Il précise que l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont dispensés d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies. L'opération projetée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents.

-
- **DECIDE** le classement en voie communale du chemin rural Zainarteko bidea.
- **PRECISE** que la dénomination de cette voie sera Zainarteko bidea.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales la carte et le tableau récapitulatif des chemins ruraux.

5. 03-06-2026-41 : Projet d'ouverture d'une voie communale située au chemin d'ORGANBIDEA, de suppression et d'aliénation d'une portion du chemin rural dit d'Amezpilako bidea, et d'incorporation d'une parcelle dans la voie communale Zainarteko bidea

Le Maire expose que le chemin d'Organbidea a été prolongé et dessert plusieurs propriétés. Il propose de l'incorporer dans la voirie communale après enquête publique.

De plus, une portion du chemin rural dit d'Amezpilako bidea ne dessert uniquement que deux propriétés privées qui souhaiteraient l'acquérir.

Enfin, depuis de nombreuses années, la famille IDIART a créé un accès à leur propriété sur la parcelle B 374. Les conjoints IDIART souhaiteraient céder ce chemin à la commune afin qu'elle l'intègre dans la voie communale dite Zainarteko bidea.

Il propose en conséquence de procéder :

- A l'ouverture et au classement d'une voie communale au chemin d'Organbidea,
- A la suppression et l'aliénation d'une portion du chemin rural d'Amezpilako bidea,
- A l'incorporation d'une portion de la parcelle B 374 dans la voie communale dite Zainarteko bidea

Le tout après accomplissement de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** le principe d'ouverture et de classement d'une voie communale au chemin d'Organbidea de suppression et d'aliénation d'une portion du chemin rural d'Amezpilako bidea, ainsi que l'incorporation d'une portion de la parcelle B 374 dans la voie communale de Zainarteko bidea
- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de soumettre les projets à enquête publique.

Cette délibération annule et remplace 29-04-2026-36 et 29-04-2026-37

6. 03-06-2026-42 : Fixation des tarifs de location du mur à gauche pour les particuliers organisant des manifestations.

Monsieur le Maire propose de fixer le(s) tarif(s) suivant(s) lors de la location du mur à gauche par des particuliers pour organiser des manifestations.

- Tarif 1 : 80 €
- Tarif 2 : 100€ (pour les personnes ne résidant pas à Macaye)
- Une caution de 1000€ sera demandée pour la location du mur à gauche

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

- **DECIDE** d'appliquer le(s) tarif(s) suivant(s) :
 - o Tarif 1 : 80 €
 - o Tarif 2 : 100€ (pour les personnes ne résidant pas à Macaye)
 - o Une caution de 1000€ sera demandée pour la location du mur à gauche

7. 03-06-2026-43 : Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation des travaux de voirie communale pour l'année 2026.

Monsieur le Maire informe que cette subvention est plafonnée à un montant de travaux HT de 38 070 € sur un taux de 20 % soit une aide maximale de 7 614,00 € €. Le montant de travaux pour l'année 2026 est estimé à 46 785,50 € HT, l'aide maximale qui peut être sollicitée sera donc de 7 614,00 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- **DECIDE** de demander au Conseil Départemental l'aide la plus élevée relative aux travaux de voirie communale 2026, soit la somme de 7 614,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette demande et à signer les documents afférents à ce dossier.

-

8. 03-06-2026-44 : Demande de dotation des amendes de police pour la remise en état de la voirie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'intempérie du 3 décembre 2025 qui a abîmé les chemins de Mokorretako bidea, Txalupako bidea et Elixagako bidea.

L'opération décrite ci-dessus étant éligible à la dotation des amendes de police dans le cadre des intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers pour une somme dont le plafond du montant des travaux HT est de 42 000 (ou 43 000 €), Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, à l'unanimité des membres présents.

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour obtenir la dotation des amendes de police attribuée par l'Etat au Conseil Départemental pour la remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route.

9. 03-06-2026-45 : Création emplois non permanents pour le centre de loisirs LEMALU – Vacances d'été 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'ouverture du centre de loisirs pour les vacances d'été du 06 au 31 juillet 2026 inclus.

Afin d'assurer l'accueil des enfants, il propose la création de 4 emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps complet, d'1 emploi non permanent d'animateur assurant la fonction de direction à temps complet, et de 2 stagiaires pour assurer la fonction d'adjoint territorial d'animation comme suit :

- Idoia ECHEVERRIA est recrutée pour quatre semaines, soit, du lundi 6 juillet au dimanche 02 août 2026 à raison de 140 heures au total
 - Ibai MINVIELLE GARAT est recruté pour quatre semaines, soit, du lundi 6 juillet au dimanche 02 août 2026 à raison de 140 heures au total
 - Mikela DUBOIS est recrutée pour quatre semaines, soit, du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026 à raison de 140 heures au total
 - Emma IRIBARREN est recrutée pour une période de quatre semaines du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026 à raison de 140 heures au total
 - Emma ETCHEGOIN est recrutée pour une période de quatre semaines du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026 à raison de 140 heures au total
- Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C

Les emplois seraient pourvus par le recrutement des agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Le contrat de Madame ECHEVERRIA Idoia bénéficiera du traitement afférent à l'indice majoré 387.

Le contrat de Monsieur MINVIELLE GARAT bénéficiera du traitement afférent à l'indice majoré 366.

Le contrat de Madame DUBOIS Mikela bénéficiera du traitement afférent à l'indice majoré 366.

Le contrat de Madame IRIBARREN Emma bénéficiera du traitement afférent à l'indice majoré 366.

Le contrat de Madame ETCHEGOIN Emma bénéficiera du traitement afférent à l'indice majoré 366.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE la création, pour la période allant du 06 juillet au 02 août 2026 inclus, de la création de cinq emplois d'adjoints d'animation territoriale et de deux stagiaires pour assurer les fonctions d'animation à temps complet représentant :

- Pour Madame ECHEVERRIA Idoia 140 heures de travail pour la période du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026
- Pour Monsieur MINVIELLE GARAT Ibai 140 heures de travail pour la période du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026
- Pour Madame DUBOIS Mikela 140 heures de travail pour la période du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026
- Pour Madame IRIBARREN Emma 140 heures de travail pour la période du lundi 6 juillet au dimanche 02 août 2026
- Pour Madame ETCHEGOIN Emma 140 heures de travail pour la période du lundi 06 juillet au dimanche 02 août 2026

Ces emplois seront dotés du traitement afférent à un indice majoré de :

- 387 pour Mme ECHEVERRIA Idoia
- 366 pour Mesdames DUBOIS Mikela, IRIBARREN Emma, ETCHEGOIN Emma, Monsieur MINVIELLE GARAT Ibai.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail en annexes
- **ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

10. 03-06-2026-46 : Convention avec la Communauté d'agglomération Pays Basque d'attribution du fonds de concours Elgarweb pour la refonte du site internet communal.

Par délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2023, dans le cadre du déploiement de ses actions en termes d'accessibilité et d'aide aux communes, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a adopté le règlement d'attribution des fonds de concours Elgarweb sur la période 2023-2026. Destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, ce dispositif a pour objectif de soutenir l'action de la Communauté d'Agglomération et des communes en matière d'évolution des usages numériques. Elgarweb est un « socle technique commun » permettant à chaque commune du Pays Basque, quelle que soit sa taille, de pouvoir réaliser un site internet accessible et éco-conçu à budget maîtrisé.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque entend ainsi veiller à l'application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité numérique et plus particulièrement à la mise en œuvre du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. En application du règlement d'attribution du fonds de concours Elgarweb de la Communauté, l'octroi d'un fonds de concours communautaire à ses communes membres :

- Fait l'objet d'une convention formalisée entre la Communauté d'Agglomération et la Commune bénéficiaire du fonds de concours.
- Limite la part de la subvention à 2000 €.

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2023 ;
Considérant que les montants sollicités pour ces fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par les communes concernées ;
Invite à se prononcer le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE

- D'approuver la convention-cadre à passer entre la Communauté d'agglomération Pays Basque et la commune pour l'attribution du fonds de concours (annexe n°1) ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre toute décision y afférent et à signer tous actes ou tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. 03-06-2026-47 : Tarification 2026 pour le centre de loisirs LEMALU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs 2026 pour le centre de loisirs LEMALU.

Après avoir pris connaissance des montants proposés et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

- **VOTE** les tarifs 2026 présentés dans le tableau annexé à la présente.

Cette délibération annule et remplace celle du 19 septembre 2023 référencée 19-09-2023-53.

12. 03-06-2026-48 : Accueil des stagiaires BAFA

Le brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), régi par le code de l'action sociale et des familles, est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'accueillir ces stagiaires pendant le stage pratique.

La collectivité a fait le choix d'établir une convention pour accueillir les stagiaires.

Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire, l'assurance de responsabilité civile...

L'employeur a décidé de verser au stagiaire de la formation professionnelle une gratification.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre ;
- **AUTORISE** le versement d'une gratification d'un montant de
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

13. 03-06-2026-49 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **CHARGE** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

14. Questions diverses

- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours : Michel IRIBARREN.
Personne en plus destinataires :
 - Thierry OTHARAN
 - Ramuntxo DUHART
 - Pantxika URGORRY
 - Maryse HIRIGOYEN
 - Jérôme BIDEGARAY

Voté à l'unanimité des présents

- Demande de Mme LAHARGOU pour installer un passage Canadien à ses frais à l'entrée du chemin. Préparer un document de type convention précisant que l'entretien et le remplacement restent à leur charge.
- Faire un courrier demandant à Roger ETCHEMENDY d'élaguer les arbres sur la route d'Harrondoa.
- Natura 2000 : Ramuntxo DUHART désigné comme référent.
- Borne de puisage à Etxe Handia : objectif prendre l'eau du réseau pour entretenir les réseaux d'assainissement. Proposition faite pour récupérer de l'eau de pluie plutôt ? Un retour nous sera fait par la personne en charge du dossier.
- Sollicitation par Monsieur ARRAYET de Geodenak suite à une demande de bornage sur le terrain de Mme BERGOUIGNAN.
- Demande de prêt du JOKO BERRI pour un tournoi à Biarritz en Novembre + demander une caution
- Association Etxetoea : réflexion sur le devenir d'Etxetoea. Projet éventuel de garder la partie du bas au bénéfice de l'asso, et céder la partie du haut.
- Association Gaztaina : souhait de rencontre.
- Véhicule à remplacer : à remplacer par un véhicule d'occasion pas forcément électrique.
- Vente des terrains : 4 permis de construire délivrés. 1^{er} RDV le 08/06 et 2^{ème} le 19/06.
- Prochaine réunion du conseil le 06/07/26 à 20h.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance



